

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/176

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

**Election des Membres du jury de
concours**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902958-20221214-2022__176-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Le jury de concours est une instance de décision désignée spécifiquement pour examiner les candidatures, examinant les prestations des candidats sélectionnés et pouvant inviter les candidats à répondre à des questions. A la différence de la commission d'appel d'offres, le jury n'émet qu'un avis motivé sur le choix des candidats et sur les projets qui lui sont présentés ; il n'attribue pas le

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il est nécessaire de procéder à l'élection des membres ayant voix délibérative dans les jurys de concours,

Le jury de concours est composé du Président ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Le Président peut être représenté. Son représentant est désigné par arrêté et ne peut en aucun cas être membre titulaire ou suppléant du jury.

Cette élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote est à bulletin secret, sauf si tous les conseillers y renoncent.

En effet, Monsieur le Maire précise la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures. Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il est en donné lecture par le Président.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Titulaires	Suppléants
- Monsieur Jean-Pierre BAILLEUL	- Madame Marie-Josée BOUQUET
- Monsieur Hervé DELVA	- Monsieur Henri BURGHELLE
- Madame Sabrina FLORQUIN-BLONDEL	- Monsieur Michel DUHOO
- Monsieur Philippe GRIMBER	- Monsieur Fabrice PERLEIN
- Monsieur Didier TIBERGHEN	- Madame Céline SAUZEAU

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de créer une commission « jury de concours » pour l'opération « construction d'une médiathèque à Hazebrouck »,
- de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants au sein du Jury de concours,
- de proclamer les Conseillers Municipaux suivants élus membres du jury de concours :

- Membres titulaires :

- ◆ Monsieur Jean-Pierre BAILLEUL,
- ◆ Monsieur Hervé DELVA,
- ◆ Madame Sabrina FLORQUIN-BLONDEL,
- ◆ Monsieur Philippe GRIMBER,
- ◆ Monsieur Didier TIBERGHEN,

- Membres suppléants :

- ◆ Madame Marie-Josée BOUQUET,
- ◆ Monsieur Henri BURGHELLE,
- ◆ Monsieur Michel DUHOO,
- ◆ Monsieur Fabrice PERLEIN,
- ◆ Madame Céline SAUZEAU.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

(Signature)
Valentin BELLEVAL.